

Association Cheiron Sauvegarde Assemblée Générale annuelle du 22 août 2023

A l'Atelier Gourmand, place de la Clastre, Coursegoules 06140

Présents : Anne Bonavero, Yves Bonavero, Elisabeth Toutée, Philippe Toutée, Emmanuelle Minassian, Pascale Pichelot, Sophie Colardelle, Caroline Guido, Sophie Baton Dwerniky, Claude Baton, Laurent Pezin, Carole Pezin.

Représentés: Benoît Toutée, Elodie Fakhfakh, Maryvonne Olivier, Christelle Bouguennec, Jean-Marie Guido, Tania Tune-Larsen, Olivier Toma, Christine Evandro, Clement Faupin,

Le quorum étant atteint, l'assemblée est ouverte à 18h.

Le Président propose de procéder en priorité aux votes concernant le renouvellement du bureau et au vote du bilan financier, afin de garder le maximum de temps pour les échanges, véritable but de cette réunion.

Le compte rendu de l'A.G. du 26 août 2022 est approuvé à l'unanimité.

Constitution du bureau

Aucune nouvelle candidature ne s'étant manifestée, l'ancien bureau est reconduit.
Sont élus à l'unanimité :

Philippe Toutée Président
Anne Bonavéro Trésorière
Elisabeth Toutée Secrétaire
Yves Bonavéro Conseiller

Bilan financier présenté par la trésorière (du 28/08/2022 au 22/08/2023) :

– Total recettes :	255€
– Total dépenses	231€
– Solde	24€
– solde banque	1638€
– solde caisse	56€
– Excédent	24€

Le quitus est voté à l'unanimité

Bilan moral du président

Comme approuvé en début de séance, le bilan moral va servir de support pour la discussion entre les adhérents.

En introduction, le président rappelle que le but de l'association est la préservation du site du Cheiron, par l'observation et la vigilance, la contestation n'intervenant qu'en dernier recours.

Recouvrement des cotisations.

Ce compte rendu sera envoyé avec un mail rappelant aux destinataires qui n'ont pas pu être présent que la cotisation est nécessaire à la survie de l'association.

Un RIB sera joint au mail pour faciliter le paiement.

Caravane/Épave à proximité de la chapelle St. Michel.

Le président avait eu un R.V. avec M. le Maire au mois de mars pour proposer le support d'ACS pour démanteler et faire disparaître cette épave. Il avait été convenu que le berger enlèverait l'épave « courant mai ». Le 20 août, elle était toujours là, et des photos de l'intérieur indiquent qu'elle continue à servir d'abri au berger.

Compte tenu de la personnalité du berger ainsi que du contexte, il est décidé de rester sur un statut quo et de ne procéder à l'enlèvement que lorsque les circonstances y seront favorables.

Le président va néanmoins retourner en Mairie pour obtenir l'enlèvement d'épaves diverses (vieille cuisinière, etc...) autour de la caravane. Il faudra entre temps vérifier qui est propriétaire du terrain sur lequel sont ces épaves.

Implantation d'une vigne dans le périmètre de protection visuel (500m) de la Chapelle.

Le propriétaire de la vigne est sur son terrain et sur des terrains loués.

La clôture a du être l'objet d'une autorisation de la Mairie (?)

La ruine attenante a perdu toute sa toiture et ne peut être reconstruite. Le propriétaire a installé une tente à l'intérieur de sa ruine.

Pour l'instant, il n'y a rien d'illégal (à notre connaissance) mais il faut rester extrêmement vigilant afin d'éviter toute initiative via des procédés détournées (facilités accordées à des exploitations agricoles, par exemple ...).

L'idéal serait de protéger tout le site au niveau départemental, mais il n'est pas sur que la Mairie soit favorable à une telle mesure. C'est une piste à creuser pour laquelle nous apprécierions votre aide et vos suggestions. Laurent Pezin propose de se renseigner sur les ZNIEFF.

Mise en vente du « champ rond » (joutant le vallon du Brec)

Nous sommes préoccupés par la mise en vente de ce pré situé dans un environnement emblématique et ne voudrions pas y voir le début d'une vaste opération immobilière.

Carole et Laurent Pezin, les nouveaux propriétaires du vallon du Brec, suivent cette affaire de près. Différentes actions auprès de la SAFER et de « Terre de Liens » ont été discutées.

Aménagement d'emplacements de parking en bordure de la route de la Pourtette.

Il s'agit d'élargir cette route en aménageant le talus (anciennement décharge du village) afin d'augmenter la capacité de parking le long de cette petite route, en contrebas des terrains de boule.

ACS n'est certes pas opposé, à priori, aux projets d'urbanisme de la Mairie, mais celui-ci semble discutable...

Le bétonnage nécessaire au soutènement de l'élargissement de la voie actuelle va faire vraiment « désordre » pour les nombreux randonneurs qui arrivent de la chapelle St. Michel, sur le versant en face. L'image de notre village perché va être bien écornée !!

Est-ce que une meilleure gestion des emplacements du parking actuel ne serait pas une meilleure solution ??

Le manque de communication de la Mairie à propos de ses projets a été relevé par tous les participants. Une action auprès de la Mairie a été envisagée.

Actions diverses proposées par les participants.

Mettre un RIB sur le site pour favoriser le renouvellement des cotisations.

Mise à jour du site (mettre les C.R. D'A.G. Manquant, enlever les bannières « non à l'héliport », ajout d'infos « positives », etc...)

Obtenir le cahier des charges du « Ciel Étoilé » auquel la Mairie a souscrit.

A la suite de ces nombreux échanges, le président déclare l'Assemblée Générale close à 19h.

L'apéritif et la socca de l'Atelier Gourmand ont agréablement clôturé cette réunion.

A Coursegoules le 28 août 2023

Le Président
Philippe Toutée

La secrétaire
Elisabeth Toutée